



**OBJET: VENTE DE L'ANCIEN LOCAL DE LA POSTE
SITUE 27 AVENUE GRAND CHAMP**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.) N° 20.11

**SERVICE URBANISME
VILLE DE SEYSSINS**
Parc François Mitterrand – 38180 SEYSSINS
Tél. 04 76 70 39 02 – Fax. 04 76 21 79 13

RENSEIGNEMENTS

Article 1 – Objet de la vente :

La présente vente concerne :

VENTE DE L'ANCIEN LOCAL DE LA POSTE 27 AVENUE DU GRAND CHAMP

La description du local ses spécifications techniques sont précisées au présent cahier.

Article 2 – Identification des parties :

**Vendeur : Ville de Seyssins
Parc François Mitterrand,
38180 SEYSSINS**

Article 3 – Date prévisionnelle de la vente : 26 novembre 2020

Article 4 – Adresse du bien vendu

27 avenue du Grand Champ 38180 Seyssins

Article 5- Description du local

Ancien local de la poste d'environ 130 m² en RDCH d'un bâtiment traditionnel de 2 niveaux situé au 27 avenue du Grand Champ, parking à proximité immédiate. Sol en carrelage, chauffage électrique. Commerces existants : bar restaurant, boucher, épicerie, coiffeur, agence immobilière, fleuriste, pharmacie, tabac presse, pâtisserie-dépôt de pain. Pour la visite, prendre rendez-vous au service urbanisme tel. 04 76 70 39 11 aux heures d'ouverture de la mairie du lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00.

Article 6 – Conditions particulières de la vente :

- Indication de l'activité commerciale ou libérale qui sera exercée dans le local et complémentaire aux commerces de la place.

Article 7- Retrait du dossier

Dossier à retirer au secrétariat de l'urbanisme du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 à partir du 14 septembre jusqu'au 30 septembre 2020.

- Dossier technique,
- Règlement de consultation,
- Cahier des clauses administratives particulières,
- Cahier des clauses techniques particulières,
- Acte d'engagement,

Article 7- Pièces à fournir

- Acte d'engagement,
- Cahier des clauses techniques particulières,
- Cahier des clauses administratives particulières,
- Certificat de qualification professionnelle
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- Attestation d'inscription à la chambre de commerce ou des métiers,
- Mémoire explicatif sur le projet de création et d'exploitation du commerce,
- Attestation bancaire sur le crédit, ou sur le prêt disponible.

Le Maire

lu et accepté par l'acquéreur
(signature et cachet)

A

A

Le

Le